

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le 26/07/22

ID : 025-200069565-20220719-2022_69-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 31
Votants : 38
Ayant donné procuration : 7
Absents/excusés : 20
Représentés : 2
Résultat du vote :
Pour : 32
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 6

Date de la convocation
12/07/22

Objet de la délibération

**Grille tarifaire
activités nordiques**

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

SEANCE DU 19 JUILLET 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le dix-neuf juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : Jean-Marie POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villédieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. Richard LONCHAMPT (Gellin), M. MOREL Michel, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. DREYFUS Laurent (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Absents : M. SEGUIN Michel (La Planée), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie) ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs) ayant donné procuration à M. BELOT Roger, M. DEQUE Gérard (Métabief) ayant donné procuration à M. PENZES Eric, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief) ayant donné procuration à M. LACROIX Hervé, M. PERRIN Daniel (Mouthe) ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe).

Représentés : Mme CESSIN Emilie représentée par M. Richard LONCHAMPT (Gellin), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) représenté par M. DREYFUS Laurent

La Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs gère les sites nordiques situés sur son territoire.

La vente des forfaits génère un chiffre d'affaires annuel compris entre 450 et 600K€, qui permet de couvrir tout ou partie des frais de fonctionnement liés à cette activité.

L'activité reste toutefois globalement déficitaire si on y inclut les investissements.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les frais de personnel, puis le carburant et les combustibles, qui alimentent les engins de damage et les chaufferies des bâtiments dédiés.

Cette année, le contexte international a provoqué l'envolée des prix de nombreuses fournitures, dont notamment le gasoil, ce qui viendra grever d'autant le résultat d'exploitation de l'activité.

Afin de juguler en partie cette problématique, il est proposé d'augmenter les tarifs des forfaits afin que cette inflation soit, au moins en partie, imputée aux utilisateurs des pistes, plutôt qu'aux administrés du territoire (impôts).

Comme chaque année, les préventes commenceront à compter du 15 septembre.

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le 26/07/22

ID : 025-200069565-20220719-2022_69-DE



Pour rappel, les tarifs sont validés à deux échelles :

- A l'Espace Nordique Jurassien, pour les forfaits hebdomadaires et annuels qui sont réciprocaires entre les sites du massif.
- En Communauté de Communes, pour la grille des autres titres.

Les tableaux récapitulatifs en pièce jointe présente une vision globale de la proposition qui vous est faite pour la saison 2022-2023.

Si on applique l'augmentation proposée au volume vendu durant l'année 2021-2022, on obtient une augmentation potentielle du chiffre d'affaires de près de 37 000€, qui permettrait de couvrir une partie des surcoûts liés à l'inflation.

Dans le même temps, un travail est engagé pour étudier des pistes d'économies (optimisation du damage notamment) pour jouer sur les deux leviers à notre disposition (recettes + dépenses).

Ces éléments ont été soumis électroniquement aux membres de la Commission Nordique/Randonnée, et ont reçu un avis favorable.

Ces explications entendues, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents moins 6 abstentions, approuve les grilles tarifaires activités nordiques 2021/2022.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



GRILLE TARIFAIRE PASS NORDIQUES - MAJ 01/07/2022
SAISON HIVER 2022-2023
Grille organisée par types de Pass puis par dates de

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le 26/07/22

ID : 025-200069565-20220719-2022_69-DE

PASS SAISON NATIONAL

Toutes activités nordiques confondues hors traineaux. Tous les sites nordiques adhérents à Nordic France. Toute la saison.

DATES : du samedi 01/10/2022 au jeudi 15/11/2022

PASS	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 22-23	TARIF 21-22
NORDIC PASS ADULTE PROMO	Valable sur les sites adhérents à Nordic France et en Suisse Romande	À partir de 16 ans	180 €	180 €
NORDIC PASS JEUNE PROMO		De 5 à 15 ans révolus	65 €	65 €
DATES : à partir du mardi 16/11/2022				
NORDIC PASS ADULTE	Valable sur les sites adhérents à Nordic France et en Suisse Romande	À partir de 16 ans	210 €	210 €
NORDIC PASS JEUNE		De 5 à 15 ans révolus	75 €	75 €

PASS SAISON MONTAGNES DU JURA

Toutes activités nordiques confondues hors traineaux. Tous sites nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande. Toute la saison.

DATES : du jeudi 15/09/2022 au mardi 15/11/2022

PASS	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 22-23	TARIF 21-22
PASS SAISON MDJ JEUNE PROMO	Vendu aux jeunes, à l'unité	De 6 à 15 ans révolus	44 €	41 €
PASS SAISON MDJ PROMO 1	Vendu aux adultes, à l'unité	À partir de 16 ans	104 €	98 €
PASS SAISON MDJ PROMO FAMILLE	Pass offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuits.	Adultes : parents et jeunes à partir de 16 ans Jeunes : de 6 à 15 ans révolus	Application des tarifs en vigueur au moment de la vente.	Application des tarifs en vigueur au moment de la vente.
Personne en situation de handicap	Demi tarif applicable pour les personnes en situation de handicap / sur présentation d'un justificatif / sur demande auprès de l'Espace Nordique Jurassien	Adultes : à partir de 16 ans	52€	n'existait pas
		Jeunes : de 6 à 15 ans révolus	22€	

DATES : du mercredi 16/11/2022 au vendredi 16/12/2022

PASS SAISON MDJ JEUNE PLEIN TARIF	Vendu aux jeunes, à l'unité	De 6 à 15 ans révolus	49 €	46 €
PASS SAISON MDJ PROMO 2	Vendu aux adultes, à l'unité	À partir de 16 ans	121 €	110 €
PASS SAISON MDJ PROMO FAMILLE	Pass offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuits.	Adultes : parents et jeunes à partir de 16 ans Jeunes : de 6 à 15 ans révolus	Application des tarifs en vigueur au moment de la vente.	Application des tarifs en vigueur au moment de la vente.
Personne en situation de handicap	Tarif applicable pour les personnes en situation de handicap / sur présentation d'un justificatif / sur demande auprès de l'Espace Nordique Jurassien	Adultes : à partir de 16 ans	60€50	n'existait pas
		Jeunes : de 6 à 15 ans révolus	24€50	

DATES : à partir du samedi 17/12/2022

PASS SAISON MDJ JEUNE PLEIN TARIF	Vendu aux jeunes, à l'unité	De 6 à 15 ans révolus	49 €	46 €
PASS SAISON MDJ PLEIN TARIF	Vendu aux adultes, à l'unité	À partir de 16 ans	132 €	120 €
PASS SAISON MDJ PROMO FAMILLE	Pass offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuits.	Adultes : parents et jeunes à partir de 16 ans Jeunes : de 6 à 15 ans révolus	Application des tarifs en vigueur au moment de la vente.	Application des tarifs en vigueur au moment de la vente.
Personne en situation de handicap	Tarif applicable pour les personnes en situation de handicap / sur présentation d'un justificatif / sur demande auprès de l'Espace Nordique Jurassien	Adultes : à partir de 16 ans	66€	n'existait pas
		Jeunes : de 6 à 15 ans révolus	24€50	

PASS HEBDO MONTAGNES DU JURA

Toutes activités nordiques confondues hors traineaux. Tous sites nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande.

7 jours consécutifs à partir de la date d'achat.

DATES : TOUTE LA SAISON

PASS	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 22-23	TARIF 21-22
PASS HEBDO MDJ ADULTE	Vendu aux adultes, à l'unité	À partir de 16 ans	49 €	46 €
PASS HEBDO MDJ JEUNE	Vendu aux jeunes, à l'unité	De 6 à 15 ans révolus	32 €	30 €
PASS HEBDO MDJ PROMO FAMILLE	Pass offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuits.	Adultes : parents et jeunes à partir de 16 ans Jeunes : de 6 à 15 ans révolus	Variable en fonction de la composition de la famille.	Variable en fonction de la composition de la famille.

PASS BALADE MONTAGNES DU JURA

Itinéraires piétons/raquette. Tous sites nordiques des Montagnes du Jura et Suisse Romande

DATES : TOUTE LA SAISON

PASS	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 22-23	TARIF 21-22
PASS SAISON MDJ BALADE ADULTE	Vendu aux adultes, à l'unité	À partir de 16 ans	46 €	43 €
PASS SAISON MDJ BALADE JEUNE	Vendu aux jeunes, à l'unité	6-15 ans révolus	21 €	20 €
PASS HEBDO MDJ BALADE ADULTE	Vendu aux adultes, à l'unité	À partir de 16 ans	23 €	22 €
PASS HEBDO MDJ BALADE JEUNE	Vendu aux jeunes à l'unité	6-15 ans révolus	11 €	10 €



GRILLE TARIFAIRE PASS NORDIQUES - MAJ 19/07/2

SAISON HIVER 2022-2023

Grille organisée par types de Pass

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le 26/07/22

ID : 025-200069565-20220719-2022_69-DE

PASS SEANCES

Accès aux pistes de ski de fond, piétonnes et raquettes des secteurs : Les Fourgs - Mont de l'Herba / La Fuvelle / Métabief - Mont d'Or / Chez Liadet / Pré Poncet / Combes
Derniers / Chapelle des Bois

et salles hors sac de la Coupe aux Fourgs, de la Seigne aux Hôpitaux-Vieux et du Pré Poncet à Châtelblanc.

DATES : toute la saison 2022/2023

PASS 3 et 2 JOURS	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 22-23	TARIF 21-22
PASS 3 JOURS ADULTES	Vendu aux adultes, à l'unité pour 3 journées consécutives	16 ans et +	24,00 €	23,00 €
PASS 3 JOURS ENFANT	Vendu aux jeunes, à l'unité pour 3 journées consécutives	De 6 à 15 ans révolus	12,00 €	12,00 €
PASS 2 JOURS ADULTES	Vendu aux adultes, à l'unité pour 2 journées consécutives	16 ans et +	16,50 €	15,50 €
PASS 2 JOURS ENFANTS	Vendu aux jeunes, à l'unité pour 2 journées consécutives	De 6 à 15 ans révolus	8,50 €	8,00 €
PASS SEANCES SKI NORDIQUE	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 22-23	TARIF 21-22
SEANCE PLEIN TARIF	Vendu aux adultes, à l'unité pour 1 séance (hors étudiants / lycéens / carte avantage jeune)	16 ans et +	8,50 €	8,00 €
SEANCE TARIF REDUIT	Vendu aux adultes, à l'unité pour 1 séance selon conditions détaillées ci-après : étudiants / lycéens / carte avantage jeune / manque de neige / tribu (à partir de 4 pers.) / pers. en situation de handicap et son accompagnateur / pers. de + de 75 ans	16 ans et + sous conditions (voir ci-contre)	6,50 €	6,00 €
SEANCE MINI PRIX	Vendu aux jeunes et adultes, à l'unité pour 1 séance selon conditions détaillées ci-après : accès stades (la Seigne + Tremplin de Chau Neuve) / manque de neige / cours ADULTE avec moniteur	De 6 à 15 ans révolus et 16 ans et + dans certains cas (voir ci-contre)	4,50 €	4,50 €
PASS FAMILLE	Pass offert à partir de la 4e personne pour une famille comprenant au moins un parent. Pass offert exclusivement aux jeunes de moins de 16 ans dans la limite de 3 gratuits.	Cas 1 : 1 Adulte et 2 Enfants = gratuité dès le 3ème enfant	17,50 €	14,00 €
		Cas 2 : 2 Adultes et 1 Enfant = gratuité dès le 2ème enfant	21,50 €	20,50 €
PASS GROUPE	Vendu aux jeunes à l'unité pour 1 séance selon conditions détaillées ci-après : GROUPE de plus de 10 enfants / scolaires hors Département du Doubs / cours ENFANT avec moniteur	De 6 à 15 ans révolus	2,50 €	2,00 €
PASS BALADES	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 22-23	TARIF 21-22
SEANCE PLEIN TARIF	Vendu aux adultes, à l'unité pour 1 séance, pour les activités suivantes : Piétons / Raquettes / Fatbikes / Trotinettes électriques	16 ans et +	3,50 €	3,50 €
SEANCE TARIF REDUIT	Vendu aux GROUPES adultes à partir de 10 pers. et aux jeunes, à l'unité pour 1 séance, pour les activités suivantes : Piétons / Raquettes / Fatbikes / Trotinettes électriques	De 6 à 15 ans révolus	2,00 €	2,00 €

SALLES HORS SACS

Sites nordiques de la Coupe aux Fourgs, de la Seigne aux Hôpitaux-Vieux et du Pré Poncet à Châtelblanc.

DATES : toute la saison 2022/2023

SALLES HORS SACS	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 22-23	TARIF 21-22
ACCES ADULTE	Vendu aux adultes sans pass ski ou balade, à l'unité pour la journée	16 ans et +	1,50 €	1,50 €
ACCES JEUNE	Vendu aux jeunes, sans pass ski ou balade à l'unité pour la journée	De 6 à 15 ans révolus	1,00 €	1,00 €

SECOURS SUR PISTES

Sur pistes de ski de fond, piétonnes et raquettes des secteurs : Les Fourgs - Mont de l'Herba / La Fuvelle / Métabief - Mont d'Or / Chez Liadet / Pré Poncet / Combes
Derniers / Chapelle des Bois

DATES : toute la saison 2022/2023

SECOURS SUR PISTES	CONDITIONS	ÂGES	TARIF 22-23	TARIF 21-22
CAS 1	Intervention sans rapatriement sur pistes balisées	toutes catégories	60 €	60 €
CAS 2	Intervention avec rapatriement sur pistes balisées	toutes catégories	200 €	200 €
CAS 3	Intervention avec rapatriement hors pistes	toutes catégories	300 €	300 €

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le 26/07/22

ID : 025-200069565-20220719-2022_70-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 31
Votants : 38
Ayant donné procuration : 7
Absents/excusés : 20
Représentés : 2
Résultat du vote :
Pour : 38
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
12/07/22

Objet de la délibération

**Modification du temps de
travail d'agents ATSEM**

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

SEANCE DU 19 JUILLET 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le dix-neuf juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Sainte-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : Jean-Marie POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. Richard LONCHAMPT (Gellin), M. MOREL Michel, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. DREYFUS Laurent (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Absents : M. SEGUIN Michel (La Planée), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie) ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs) ayant donné procuration à M. BELOT Roger, M. DEQUE Gérard (Métabief) ayant donné procuration à M. PENZES Eric, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief) ayant donné procuration à M. LACROIX Hervé, M. PERRIN Daniel (Mouthe) ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), **Représentés :** Mme CESSIN Emilie représentée par M. Richard LONCHAMPT (Gellin), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) représenté par M. DREYFUS Laurent

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant de nouvelles organisations dans les écoles de Malbuisson et Labergement Sainte Marie, ces nouveautés exigent la modification du temps de travail de plusieurs agents spécialisés des écoles maternelles.

Le Vice Président chargé des affaires scolaires informe le Conseil Communautaire que pour la rentrée de septembre 2022, le temps de travail de certaines ATSEM sera modifié.

Il est proposé de valider les modifications ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le 26/07/22

ID : 025-200069565-20220719-2022_70-DE



Ecole	Cadre d'emploi	Ancien temps de travail	Nouveau temps de travail	Observations
Malbuisson	ATSEM	24.63	25.75	Réorganisation/ déménagement
Malbuisson	ATSEM	23.16	25.75	Réorganisation/ déménagement
Labergement Ste Marie	ATSEM	30.58	28.18	A la demande de l'agent

Ces explications entendues, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents:

- **Approuve les nouveaux temps de travail présentés dans le tableau ci-dessus ;**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ces modifications de temps de travail.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 31
Votants : 38
Ayant donné procuration : 7
Absents/excusés : 20
Représentés : 2
Résultat du vote :
Pour : 38
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
12/07/22

Objet de la délibération

Recrutement d'un Agent
Territorial Spécialisé des
Ecoles Maternelles
(ATSEM)**EXTRAIT DU REGISTRE****des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS****SEANCE DU 19 JUILLET 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le dix-neuf juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : Jean-Marie POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. Richard LONCHAMPT (Gellin), M. MOREL Michel, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. DREYFUS Laurent (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Absents : M. SEGUIN Michel (La Planée), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie) ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs) ayant donné procuration à M. BELOT Roger, M. DEQUE Gérard (Métabief) ayant donné procuration à M. PENZES Eric, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief) ayant donné procuration à M. LACROIX Hervé, M. PERRIN Daniel (Mouthe) ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe),

Représentés : Mme CESSIN Emilie représentée par M. Richard LONCHAMPT (Gellin), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) représenté par M. DREYFUS Laurent

Vu que la Communauté de Communes gère la compétence « affaires scolaires » et que dans ce cadre elle doit recruter les ATSEM.

Vu qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le poste d'ATSEM créé par délibération du 22/09/2015 pour l'école d'Oye et Pallet

Vu que ce poste a été pourvu par un agent en CDD faute de titulaire.

Vu la nouvelle vacance d'emploi du 26/04/2022 sous le numéro 0025220400619208 sur un poste permanent,

Vu qu'un agent titulaire du concours s'est présenté,

Vu le tableau des effectifs,

Le Président propose de pourvoir le poste vacant par un agent titulaire du concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, à temps non complet à raison de 25H45 hebdo /annualisé à compter du 31 août 2022.

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le 26/07/22

ID : 025-200069565-20220719-2022_71-DE

Ces explications entendues, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve:

- **Le recrutement d'un agent titulaire du concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, à temps non complet à raison de 25.75/35 hebdo /annualisé à compter du 31 août 2022.**
- **La modification du tableau des effectifs à compter du 31 août 2022.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le 26/07/22

ID : 025-200069565-20220719-2022_72-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 31
Votants : 38
Ayant donné procuration : 7
Absents/excusés : 20
Représentés : 2
Résultat du vote :
Pour : 38
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
12/07/22

Objet de la délibération

**Création d'un poste
d'Adjoint technique au
service assainissement**

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

SEANCE DU 19 JUILLET 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le dix-neuf juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : Jean-Marie POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. Richard LONCHAMPT (Gellin), M. MOREL Michel, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. DREYFUS Laurent (Touillon et Loutelet)

Autre présent : M. PETITE Gilles

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Absents : M. SEGUIN Michel (La Planée), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine),

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie) ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs) ayant donné procuration à M. BELOT Roger, M. DEQUE Gérard (Métabief) ayant donné procuration à M. PENZES Eric, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief) ayant donné procuration à M. LACROIX Hervé, M. PERRIN Daniel (Mouthe) ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe),

Représentés : Mme CESSIN Emilie représentée par M. Richard LONCHAMPT (Gellin), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) représenté par M. DREYFUS Laurent

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Président indique que, suite à la charge de travail au service assainissement, il est proposé de recruter un agent au grade d'adjoint technique à raison de 35/35^{ème} à compter du 17 septembre 2022.

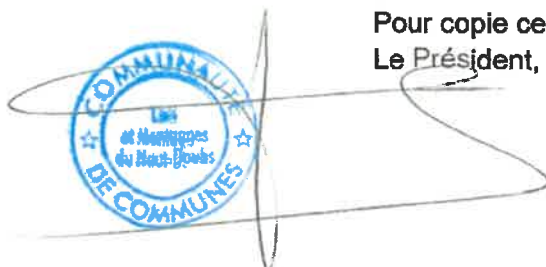
Ces explications entendues, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, approuve:

- la création d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet à raison de 35/35^{ème} à compter du 17 septembre 2022 ;
- la modification du tableau des effectifs au 17 septembre 2022 ;

et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 64111.

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président, J.M SAILLARD



Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le 26/07/22

ID : 025-200069565-20220719-2022_73-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 49
Quorum : 25
Présents : 31
Votants : 38
Ayant donné procuration : 7
Absents/excusés : 20
Représentés : 2
Résultat du vote :
Pour : 38
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
12/07/22

Objet de la délibération
Poste attaché au service
Tourisme-Juridique-
culture

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

SEANCE DU 19 JUILLET 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le dix-neuf juillet à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : Jean-Marie POURCELOT

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. Richard LONCHAMPT (Gellin), M. MOREL Michel, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), M. MIROUDOT Ludovic, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. BOIREAU Xavier (Les Hôpitaux Neufs), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc (Montperreux), M. PEPE Michel (Montperreux), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. FAIVRE Michel, M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. DREYFUS Laurent (Touillon et Loutelet).

Autre présent : M. PETITE Gilles.

Excusés : Mme CESSIN Emilie (Gellin), Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. GUICHON Alain (Malbuisson), M. DEQUE Gérard (Métabief), Mme JURCEVIC Lucie (Métabief), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. COQUIARD Franck (Sarageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Absents : M. SEGUIN Michel (La Planée), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne) ayant donné procuration à M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne) ayant donné procuration à M. MAIROT Jérôme, Mme CHOUFFE Angélique (Labergement Sainte Marie) ayant donné procuration à M. MIROUDOT Ludovic (Labergement Sainte Marie), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs) ayant donné procuration à M. BELOT Roger, M. DEQUE Gérard (Métabief) ayant donné procuration à M. PENZES Eric, Mme JURCEVIC Lucie (Métabief) ayant donné procuration à M. LACROIX Hervé, M. PERRIN Daniel (Mouthe) ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie (Mouthe).

Représentés : Mme CESSIN Emilie représentée par M. Richard LONCHAMPT (Gellin), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet) représenté par M. DREYFUS Laurent.

Le Président rappelle au conseil communautaire que l'agent en charge de la gestion de la compétence culture, de l'appui juridique transversal et des dossiers du syndicat mixte des 2 lacs, de la maison de santé et du CRTE est dans notre collectivité sous contrat à durée déterminée depuis le 25/09/2021.

Conformément à la loi N° 2019-828 du 06 Août 2019 de la transformation de la fonction publique et après vacance d'emploi infructueuse, il est proposé de renouveler le contrat de cet agent, pour une période de 3 ans à compter du 26/09/2022.

Ces explications entendues, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De créer pour une période de 3 ans à compter du 26/09/2022, un poste d'attaché contractuel à temps complet,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits
Pour copie certifiée conforme,
Le Président, J.M SAILLARD

